Région de la Mer Baltique: orientations pour une politique de l'Union dans la région Baltique

1994/2201(COS) - 25/10/1994 - Document de base non législatif

Cette communication de la Commission porte sur les lignes de force de la politique Baltique de l'Union Européenne. Il s'agit d'un document stratégique définissant les grandes priorités de la Communauté dans cette région (à savoir l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie). Cette communication vise prioritairement à clarifier la politique de la Communauté à l'égard des pays baltes, avec une attention particulière pour les régions les plus pauvres de la région. Elle propose un certains nombre de réflexions sur la façon dont la coopération politique et économique régionale peut développer et compléter les relations bilatérales. Elle explore quelques pistes à suivre pour faire progresser la libéralisation des échanges dans toute la région et identifie les secteurs et les actions pour lesquels l'approche régionale est mieux à même d'améliorer la cohérence et l'efficience que l'approche bilatérale. Les mesures proposées dans cette communication ne requièrent pas de fonds supplémentaires. Elles pourraient être financées par les lignes budgétaires existantes, au prix, dans certains cas, de certaines réaffectations ou réorientations. Mesures proposées : la Commission invite le Conseil à approuver les orientations exposées dans ce document par l'intermédiaire d'une série de mesures concrètes : - renforcement du dialogue politique avec les Etats baltes, dans un cadre multilatéral, sur les questions d'intérêt commun, afin de promouvoir la stabilité et la sécruité dans la région de la mer Baltique; - prise en considération des problèmes relatifs à la stabilité et à la sécurité dans la région de la mer Baltique dans le cadre du dialogue politique de l'Union avec la Russie; - invitation de la Commission à continuer à prendre part d'une manière active aux travaux du Conseil des Etats de la Mer Baltique (CEMB), en tant que membre à part entière; - intensification de la coordination des programmes existants d'assistance bilatérale et multilatérale en faveur de la région; - priorité aux infrastructures, à l'environnement et à la promotion des investissements et réorientation des financements de telle sorte que les fonds structurels, PHARE et TACIS en faveur de la région soient utilisés d'un manière complémentaire dans le cadre de projets régionaux; - soutien à des actions des opérateurs économiques dans la région aux niveaux sous-régional, local et privé; - encouragement de la coopération régionale et sous-régionale en faveur des régions de la Rusiie situées en bordure de la mer Baltique.